

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2020

Approbation de la convention de portage avec l'EPFL concernant les réserves foncières

Suite aux différents échanges intervenus entre les Consorts TRABLY et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour l'achat de terrains sis aux Brouilles, un accord a été trouvé au prix de 257 525 € (10 € le m² en zone 1AU et 5 € le m² en zone 2AU) pour 33 283 m². Un compromis sera également signé entre l'EPFL et Mr Jean TRABLY pour une parcelle d'environ 10 000 m² au prix de 1 € le m² (en zone A).

Me PLANCHON, notaire des consorts TRABLY et de la commune, est retenu pour rédiger les compromis et actes de vente. Les conditions suspensives figurant sur le compromis sont : l'obtention d'un avis conforme des Services Fiscaux et d'une délibération de la commune acceptant les conventions de portage foncier, la réalisation d'un document d'arpentage pour le découpage d'une parcelle ainsi que la prise en charge par l'EPFL de l'indemnité d'éviction due à l'exploitant.

Le conseil municipal approuve les conventions de portage foncier à intervenir avec l'EPFL et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Porté à connaissance de l'arrêté préfectoral sur la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

Le conseil municipal est informé de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Celui-ci a été adopté par arrêté préfectoral du 12 novembre 2019. Il convient de l'adapter afin d'améliorer, entre autres, la position et l'organisation du SDIS sur le terrain, en préservant la complémentarité avec les CPINI.

Centre d'Incendie et de Secours 3 Logis

Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 prononçant la création du centre d'incendie et de secours 3 Logis et la dissolution des centres de première intervention non intégrés de Confrançon, Curtafond et Polliat à compter du 1^{er} juillet 2020. Les CPINI seront intégrés au corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain afin de constituer le CIS 3 Logis.

Il approuve la convention à intervenir avec le SDIS concernant le transfert du matériel, à savoir 1 lot de sauvetage contre les chutes, 1 commande en sac, 1 échelle télescopique et 1 sac d'oxygénothérapie. Pour ce qui est du matériel non transféré, il conviendra de réfléchir à leur devenir, les vêtements pourraient être donnés, le véhicule léger pourrait être conservé par la commune...

Il approuve également la convention à intervenir avec le SDIS concernant le transfert du personnel, 2 sapeurs-pompiers sont à transférer. Après réflexion entre les 3 chefs de corps, c'est celui de Confrançon qui sera chef du CIS, les 2 autres seront adjoints. Eux seuls seront équipés de tenue de sortie, les frais d'habillement des sapeurs seront à la charge du SDIS.

Il autorise le maire à signer ces conventions.

Avis sur éventuelle cession de terrain

Le conseil municipal est informé de la demande reçue d'une entreprise à la recherche d'un terrain pouvant accueillir une usine de préfabrication de béton. Les terrains appartenant à la commune situés chemin de l'Etang Gayand, classés en zone UX du PLU pourraient convenir.

Il autorise le maire à débiter des négociations à 15 € le m2.

Délibération complémentaire concernant la subvention du Conseil Départemental pour l'espace multifonctions

Le maire rappelle la délibération prise en séance du 2 octobre 2018 de demander différentes subventions pour la construction d'un espace multifonctions.

Suite à la pré-réservation du Conseil Départemental d'un montant de 150 000 € au titre de la dotation territoriale, il convient de préciser certains éléments, le montant HT des travaux, les subventions accordées pour ce projet et le mode de financement définitif.

Complément d'informations sur la méthode de calcul des taux 2020 et vote

La taxe d'habitation étant progressivement supprimée, il n'est pas nécessaire de voter son taux, le taux de référence utilisé étant celui voté en 2019.

Le maire rappelle la liaison à respecter entre les taux de foncier bâti et foncier non bâti ainsi que le lissage sur plusieurs années sur les taux de l'intercommunalité. Les bases communales ne sont pas connues à ce jour.

Le conseil maintient les taux globaux et fixe les taux communaux comme suit :

- foncier bâti : 13,53
- foncier non bâti : 36,52.

Vote des divers tarifs 2020

Le conseil maintient les différents tarifs, savoir :

- salle des fêtes :
- habitants de la commune : 55 € sans repas – 125 € pour 1 jour – 165 € pour 2 jours
- habitants hors commune : 220 € pour 1 jour – 300 € pour 2 jours.
 - salle de réunion : 50 €
 - tables et bancs (pour les habitants de la commune) : 5 € la table et les deux bancs.
 - cimetière :
- concession de terrain : 60 € pour 15 ans – 120 € pour 30 ans – 200 € pour 50 ans
- alvéole dans le colombarium 1 place : 240 € pour 10 ans – 480 € pour 20 ans -720 € pour 30 ans
- alvéole dans le colombarium 2 ou 3 places : 330 € pour 10 ans – 660 € pour 20 ans – 990 € pour 30 ans
- plaque sur la stèle : 145 € pour 10 ans – 290 € pour 20 ans – 435 € pour 30 ans.

Le montant des loyers des bâtiments communaux, des terrains et des antennes relais est revalorisé selon les clauses prévues au bail.

Les tarifs de location de l'espace multifonctions n'ont pas encore été fixés, il pourra être loué à compter du 1^{er} octobre. La salle des fêtes actuelle peut être louée jusqu'au 30 juin.

Affaires scolaires

Jean-Pierre LUCIANI présente le compte-rendu de la dernière réunion du syndicat des écoles au cours de laquelle le budget a été voté, le coût par élève se monte à 920 €. Le RPI regroupe 211 élèves, 154 de Confrançon et 57 de Curtafond, la participation de la commune de Curtafond s'élève à 52 440 €. Une classe transplantée se déroulera en septembre 2020, 91 élèves partent ; le syndicat participe à hauteur de 50 € par élève, le Sou des Ecoles à hauteur de 80 €, les parents à hauteur de 170 €.

Travaux de voirie 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de la commission voirie, adopte comme suit le programme voirie 2020 :

- points à temps sur l'ensemble de la commune
- signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de la commune
- restructuration d'une partie de la route de la Chevinière
- déflachage et gestion d'un virage route de Servignat
- réfection de la couche de roulement impasse des Cordeilles
- reprise de la chaussée en enrobé route de Servignat du carrefour de la route de Condamine jusqu'à la limite de Polliat.

Suite à différents échanges, le conseil départemental a inscrit comme priorité l'aménagement du carrefour de la RD 45 et de la RD 1079 au lieudit Chérinal. Des réunions de travail avec l'ensemble des parties seront programmées dans le courant du 2^{ème} semestre 2020. Monsieur le maire remercie de leurs engagements les conseillers départementaux du canton.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire accordé le 6 février à Mr et Mme Loïc CHOSSAT pour l'aménagement d'un bâtiment annexe, 1187 route de Planchemelle
- est informé de la déclaration préalable déposée :
 - le 31 janvier par Mr et Mme Didier BREVET pour la construction d'une piscine, 557 chemin de Beauvert
 - le 4 février et accordée le 17 février à Mr et Mme Sylvère HARBRETEAU pour la construction d'une pergola, 138 allée des Acacias
 - le 10 février et accordée le 25 février à Mr Robert VIRICEL pour la rénovation d'un bâtiment annexe, 1359 route de la Forêt
 - le 27 février par Mr Peter HUESSY pour la pose de panneaux photovoltaïques, 796 chemin des Vernes
- est informé de l'avancement des travaux de l'espace multifonctions : l'aménagement extérieur est réalisé comme prévu et adapté à chaque réunion, la pose des bordures devrait être terminée en fin de semaine, le béton désactivé sur le parvis d'entrée devrait être coulé courant mai, l'enrobé de la voie d'accès se fera après la démolition de la salle des fêtes, la chape liquide intérieure sera coulée jeudi, la pose du carrelage débutera la semaine prochaine dans la cuisine, les toilettes et les locaux de rangement
- prend connaissance d'un courrier du président de la communauté d'agglomération concernant la construction d'une nouvelle gendarmerie à Montrevel-en-Bresse
- prend connaissance du courrier reçu d'un administré demandant le déplacement de la plateforme de tri sélectif sise route de Confrançon, un courrier de réponse sera transmis
- prend connaissance des consignes reçu de monsieur le préfet concernant le coronavirus
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc.